

Postulat

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 16-POS-172

Déposé le : 10.05.16

Scanné le : _____

Art. 118 et 119 LGC Le postulat charge le CE d'étudier l'opportunité de prendre une mesure ou de légiférer dans un domaine particulier (attention : le postulat n'impose pas au CE de légiférer, contrairement à la motion et à l'initiative) et de dresser un rapport. Il porte sur une compétence propre ou déléguée du CE. Motivé, le postulat doit exposer clairement la mesure souhaitée ou l'objet du rapport demandé.

Il peut suivre deux procédures différentes : **(a) le renvoi à l'examen d'une commission.**

- Soit le postulant demande expressément, dans son développement écrit, le renvoi direct du postulat à une commission du GC moyennant les signatures d'au moins 20 députés ; dans ce cas, il n'y a pas de débat.

- Soit, lors du développement en plénum et de la discussion, un député ou le CE demande le renvoi à une commission et le GC vote dans ce sens.

(b) la prise en considération immédiate. Un député ou le CE demande la prise en considération immédiate du postulat ; suite au vote du GC, le postulat est soit renvoyé au CE, soit classé.

Délai de réponse dès le renvoi au CE : une année

Titre du postulat

Aide sociale : besoin temporaire ou chronique, des éléments à rajouter à l'étude générale.

Texte déposé

Deux textes récents apportent des indications intéressantes sur la thématique de l'aide sociale. Tout d'abord la réponse partielle (janvier 2016 276) au postulat C. Labouchère (14 _ POS_056), ensuite le document de l'Office fédéral de la statistique (« Parcours des bénéficiaires de l'aide sociale 2006-2011 ») (OFS 2016).

Dans le premier, on y apprend qu'il existe dans le canton 17 prestations cantonales sous conditions de ressources et que l'évolution des coûts de l'aide sociale est en augmentation, mais que cette dernière est maîtrisée. Dans le second, il est mentionné que les données statistiques décrivent les données à l'instant précis, mais ne permettent pas d'avoir une idée de l'évolution de la précarité. C'est pourquoi une étude longitudinale sur plusieurs années que l'OFS a réalisée apporte des éléments nouveaux sur les raisons de la sortie, respectivement du retour ou du recours à l'aide sociale pour une longue durée sur le plan suisse.

Au moment où le DSAS prépare un rapport social détaillé pour une publication en 2017, il serait important d'y inclure des éléments qui permettent de déterminer si le recours à l'aide sociale est temporaire ou chronique et quelles en sont les raisons.

Le présent postulat demande cette analyse pour le canton avec notamment :

- Les caractéristiques des bénéficiaires (groupes d'âge, situation du ménage, formation, situation professionnelle, taux de couverture sociale)
- Les événements liés au parcours des bénéficiaires de l'aide sociale

- L'influence de la situation initiale des bénéficiaires
- Un tableau de bord des prestations sociales allouées par année depuis 10 ans
- Un examen de la qualité du suivi et des contrôles des dossiers effectués par l'administration pour vérifier si au fil du temps la situation du bénéficiaire légitime toujours l'aide sociale
- L'impact de la mesure à l'aide de quelques exemples (ex participation à l'assurance maladie) pour aider les bénéficiaires à sortir de la précarité temporairement ou durablement
- L'influence du délai entre le dépôt de la demande et l'octroi de l'aide sur la sortie de la précarité du bénéficiaire ou au contraire son maintien chronique.

Enfin, il serait utile de connaître les prévisions du Conseil d'Etat pour l'avenir de l'aide sociale et sa vision pour que les coûts continuent à être stabilisés, voire diminués.

Commentaire(s)

Conclusions

Développement oral obligatoire (selon art. 120a LGC)

(a) renvoi à une commission avec au moins 20 signatures

Γ

(b) renvoi à une commission sans 20 signatures

Γ

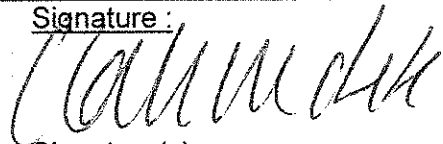
(c) prise en considération immédiate

x Γ

Nom et prénom de l'auteur :

Catherine Labouchère

Signature :



Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :

Liste des députés signataires – état au 1^{er} mai 2016

Ansermet Jacques	Christin Dominique-Ella 	Eggenberger Julien
Attinger Doepper Claire	Clément François	Ehrwein Nihan Céline
Aubert Mireille	Clivaz Philippe	Epars Olivier
Baehler Bech Anne	Collet Michel	Favrod Pierre-Alain
Ballif Laurent	Cornamusaz Philippe 	Ferrari Yves
Bendahan Samuel	Courdesse Régis 	Freymond Isabelle
Berthoud Alexandre 	Creteigny Gérald 	Freymond Cantone Fabienne
Bezençon Jean-Luc	Creteigny Laurence 	Gander Hugues
Blanc Mathieu 	Croci-Torti Nicolas 	Genton Jean-Marc 
Bolay Guy-Philippe	Crottaz Brigitte	Germain Philippe 
Bonny Dominique-Richard 	Cuérel Julien 	Glauser Nicolas
Bory Marc-André	De Montmollin Martial	Golaz Olivier
Bovay Alain 	Debluë François	Grandjean Pierre 
Buffat Marc-Olivier	Décosterd Anne	Grobéty Philippe
Butera Sonya	Deillon Fabien	Guignard Pierre
Cachin Jean-François 	Démétriadès Alexandre	Haldy Jacques 
Calpini Christa 	Desmeules Michel 	Hurni Véronique 
Capt Gloria	Despot Fabienne	Induni Valérie
Chapalay Albert 	Devaud Grégory 	Jaccoud Jessica
Chappuis Laurent 	Dolivo Jean-Michel	Jaquet-Berger Christiane
Cherubini Alberto	Donzé Manuel	Jaquier Rémy 
Cherbuin Amélie	Ducommun Philippe	Jobin Philippe 
Chevalley Christine 	Dupontet Aline	Jungclaus Delarze Suzanne
Chollet Jean-Luc	Durussel José 	Kappeler Hans Rudolf 
Christen Jérôme	Duvoisin Ginette	Keller Vincent

Liste des députés signataires – état au 1^{er} mai 2016

Kernen Olivier	Nicolet Jean-Marc	Rydlö Alexandre
Krieg Philippe	Oran Marc	Schaller Graziella 
Kunze Christian 	Pahud Yvan	Schelker Carole 
Labouchère Catherine	Papilloud Anne	Schobinger Bastien 
Lio Lena	Pernoud Pierre-André	Schwaar Valérie
Luisier Christelle 	Perrin Jacques	Schwab Claude
Mahaim Raphaël	Pidou Jean-Yves	Sonnay Eric
Maillefer Denis-Olivier	Pillonel Cédric	Sordet Jean-Marc 
Manzini Pascale	Podio Sylvie	Stürner Felix
Marion Axel 	Probst Delphine	Surer Jean-Marie 
Martin Josée	Randin Philippe	Thalmann Muriel
Mattenberger Nicolas	Rapaz Pierre-Yves	Thuillard Jean-François
Matter Claude 	Rau Michel 	Tosato Oscar
Mayor Olivier	Ravenel Yves 	Treboux Maurice 
Meienberger Daniel 	Renaud Michel	Trollet Daniel
Meldem Martine	Rey-Marion Alette 	Tschopp Jean
Melly Serge	Rezso Stéphane 	Uffer Filip
Meyer Roxanne 	Richard Claire 	Venizelos Vassilis
Miéville Laurent	Riesen Werner	Voiblet Claude-Alain
Miéville Michel	Rochat Nicolas	Volet Pierre 
Modoux Philippe	Romano Myriam	Vuarnoz Annick
Mojon Gérard 	Roulet Catherine	Vuillemin Philippe 
Montangero Stéphane 	Roulet-Grin Pierrette 	Wüthrich Andreas
Mossi Michele	Rubattel Denis	Wyssa Claudine 
Neyroud Maurice 	Ruch Daniel 	Züger Eric